



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Manfred Schmid, CVPO, Rainer Studer, CVPO, et Urs Juon, CVPO
Objet Retards au secrétariat cantonal des constructions
Date 12.06.2018
Numéro 5.0331

Actualité de l'événement

Un e-mail a été envoyé aux communes valaisannes le 25.5.2018.

Imprévisibilité

Jusqu'au 25.5.2018, les communes ignoraient que le secrétariat cantonal des constructions n'est actuellement pas en mesure de leur faire suivre les décisions de la Commission cantonale des constructions.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il est urgent d'adapter les ressources en personnel au sein du secrétariat cantonal des constructions afin de rattraper les retards accumulés.

Le 25 mai 2018, toutes les communes ont été informées par e-mail que le secrétariat cantonal des constructions devait faire face à une grosse charge de travail.

Les communes attendent que de nombreux dossiers soient traités dans le domaine des autorisations de construire en dehors des zones à bâtir.

Conclusion

Quelles mesures le Conseil d'Etat pense-t-il prendre afin que les retards déjà accumulés dans le traitement des dossiers puissent être rattrapés?